

Commune de Welkenraedt

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
--

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation reprise dans la rubrique 70.11.01 (superficie supérieure à 2 ha – projet de catégorie B) de l'AGW du 4 juillet 2002 arrétant la liste des projets soumis à étude d'incidences, des installations et activités classées ou des installations ou activités présentant un risque pour le sol.

La demandeuse est la sprl SCHEEN IMMO, Avenue Monbijou n° 14 à 4960 Malmedy. Les terrains concernés sont situés à 4840 Welkenraedt, entre les rues Saint-Paul, du Hangar, Grande Bruyère et des Wallons et cadastrés sous div. I, section B, n° 106 A4, 106 L4, 104 W2, 101 F3, 417 W18, 417 S17, 419 B, 420 F, 417 G16 et 121 D5.

Le projet, accompagné d'une étude d'incidences sur l'environnement, consiste en la division des biens en 186 parcelles destinées à la construction de maisons unifamiliales isolées, jointives et semi-jointives, de résidences à appartements et d'un bâtiment destiné à un service public. Il présente les caractéristiques suivantes :

- création de voiries et de cheminements doux ;
- déclassement de tronçons des sentiers n° 36 et 46 et du chemin n° 15.

Autorité compétente pour statuer sur le permis : Administration communale de Welkenraedt.

Contacts à l'Administration communale :

- personne en charge du dossier : Mme A. Heins, rue de l'Ecole 8 à 4840 Welkenraedt – 087/89.91.91 – annick.heins@4840.be ;
- Conseiller en Environnement et Aménagement du Territoire : M. R. BECKERS, même adresse – 087/89.91.94 – environnement@4840.be.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.40 et R.IV.40-1, § 1^{er}, 7° du Code du Développement Territorial et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement et du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

L'enquête publique est ouverte le 3 janvier et sera clôturée le 2 février 2022.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale – service Travaux – Urbanisme – rue de l'Ecole 8 à 4840 Welkenraedt :

- du lundi au jeudi, de 8 à 12 heures et de 13.30 à 16.30 heures ;
- le vendredi de 8 à 12 heures et de 13.30 à 16 heures ;
- entre 16 et 20h uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service concerné (Mme Heins – 087/89.91.91 – annick.heins@4840.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service « Travaux-Urbanisme » dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale – service Travaux-urbanisme rue de l'Ecole, 8 à 4840 WELKENRAEDT
- par télécopie au numéro 087/89.91.61
- par courrier électronique à l'adresse suivante : annick.heins@4840.be *
- remises au service « Travaux-Urbanisme.

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés. Les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées auprès du service durant la période de l'enquête ou lors de la séance de clôture de celle-ci qui aura lieu à la même adresse, le 2 février 2022 de 10 à 11h.

Welkenraedt, le 21 décembre 2021.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,
(s) M. BEBRONNE.

L'Echevin délégué,
(s) J. SMITS.

* (attention toute réclamation introduite par courrier électronique sera suivie d'un accusé de réception par retour de mail, à défaut, et pour palier à un éventuel problème informatique, nous vous invitons à vous assurer de la bonne réception de votre réclamation auprès de la personne chargée du dossier et dont les coordonnées sont reprises ci-dessus)